

Gestion des biodéchets et compostage

Enquête publique

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) du 10 février 2020 a prévu de nouvelles dispositions sur la gestion des déchets, en introduisant une obligation de tri à la source des biodéchets dès le 1er janvier 2024 pour l'ensemble des usagers, quels que soient les quantités. En effet, certains déchets alimentaires ne pourront plus être collectés en mélange avec les ordures ménagères et devront faire l'objet d'une valorisation à part.



**Que faites-vous de vos déchets alimentaires ?
Vous avez des idées, souhaitez vous exprimer ?
Venez compléter notre enquête !**

Le questionnaire est disponible :

- En papier dans votre Mairie
- Sur les sites internet de la CCJ et de votre Mairie
- En ligne via le lien suivant :

<https://framaforms.org/enquete-gestion-des-biodechets-et-compostage-1689585123>

Vous avez la parole !

**A compléter avant le
30 novembre**



Gestion des biodéchets et compostage

Enquête publique

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) du 10 février 2020 a prévu de nouvelles dispositions sur la gestion des déchets, en introduisant une obligation de tri à la source des biodéchets dès le 1er janvier 2024 pour l'ensemble des usagers, quels que soient les quantités. En effet, certains déchets alimentaires ne pourront plus être collectés en mélange avec les ordures ménagères et devront faire l'objet d'une valorisation à part.



**Que faites-vous de vos déchets alimentaires ?
Vous avez des idées, souhaitez vous exprimer ?
Venez compléter notre enquête !**

Le questionnaire est disponible :

- En papier dans votre Mairie
- Sur les sites internet de la CCJ et de votre Mairie
- En ligne via le lien suivant :

<https://framaforms.org/enquete-gestion-des-biodechets-et-compostage-1689585123>

Vous avez la parole !

**A compléter avant le
30 novembre**

